



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2021.01136 en date du 2 juillet 2021 prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu le décret 2021.1206 du 20 septembre 2021 officialisant la création au 1^{er} janvier 2022 de l'Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental Université de Lille

Vu l'article 20 des statuts de l'Université de Lille,

Considérant que le Président du Conseil régional Hauts-de-France représente de droit l'Université de Lille, et qu'il peut se faire représenter au Conseil d'administration ;

Vu l'arrêté n°21006794 en date du 5 Novembre 2021, désignant Monsieur Daniel LECA, Vice-président en charge de l'Enseignement supérieur, Recherche, innovation, Europe comme représentant du Président.

ARRETE n° 24001060

ARTICLE 1er

Madame Manoëlle MARTIN, Vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Vie étudiante, de l'Orientation et de CREFOP, est désignée comme représentante du Président du Conseil régional Hauts-de-France, au Conseil d'administration de l'Université de Lille.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de l'égalité et de sa notification à l'intéressée.

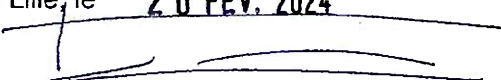
ARTICLE 3

Ce présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°21006794

ARTICLE 4

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **20 FEV. 2024**


Xavier BERTRAND